



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Grand-Est*

Châlons-en-Champagne, le 16 novembre 2020

*Service Transition Énergétique
Logement Construction*

Pôle Transition Énergétique & Qualité de l'air

Réf :

Affaire suivie par : Damien Hartmann
damien.hartmann@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 03 88 13 07 32 – **Fax :** 03 88 13 08 60

Présentations téléchargeables sur :

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/comite-local-de-l-air-du-5-decembre-2019-a-reims-a19305.html>

Comité Local de l'Air de l'agglomération rémoise

5 décembre 2019 - Sous-préfecture de Reims

Compte rendu

Le comité local de l'air de l'agglomération rémoise s'est réuni le jeudi 5 décembre 2019 ; la liste des participants figure en annexe 1.

Monsieur le préfet de la Marne, Denis Conus, accueille les participants et rappelle l'importance de la réunion du présent comité local de l'air (CLA) dans le contexte de l'actualité récente concernant l'évolution du contentieux européen sur la qualité de l'air.

En introduction de la séance, le préfet donne la parole à Guillaume Michaux, vice-président de la communauté urbaine du Grand Reims (CUGR). Ce dernier expose la nécessité de poursuivre la bonne collaboration Etat/collectivité dans la complémentarité de leurs missions notamment pour assurer la déclinaison de la feuille de route qualité de l'air, dont en particulier l'action concernant le recentrage de la traversée urbaine de Reims (TUR), sur une fonction de desserte urbaine.

Jérôme Giurici, directeur régional adjoint de la DREAL, poursuit par la présentation de l'ordre du jour et rappelle que le nombre de jours de pic de pollution sur l'agglomération rémoise étaient au nombre de 24 en 2003, alors qu'ils ne sont plus que 12 (valeur 2018) par an à l'heure actuelle.

L'ordre du jour prévu permettra d'aborder les points suivants :

- Actualités réglementaires européennes et nationales
- Évolution de la qualité de l'air de l'agglomération
- Synthèse des actions en faveur de la qualité de l'air
- Plan climat air énergie territorial (PCAET)

Horaires d'ouverture : 9h30-12h00 / 14h00-16h30

Tél. : 03 88 13 05 00 – fax : 03 88 13 05 30
14 rue du bataillon de marche n°24 – BP 81005/F
67070 STRASBOURG cedex

- 3 actions majeures mises en œuvre par la CUGR :
 - projet de zone à faibles émissions (ZFE),
 - aménagement urbain : les promenades,
 - modification chaufferie charbon en chaufferie biomasse.
- 3 actions mises en œuvre par le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) :
 - valorisation de la biomasse viticole,
 - système de lutte contre le gel dans le vignoble,
 - machinisme viticole.

Actualités

Contentieux nationaux et européens Dioxyde d'azote – NO₂

La France est soumise à deux contentieux, l'un national et l'autre européen, vis-à-vis du respect de la réglementation en matière de teneur en NO₂ dans l'atmosphère.

Le 12 juillet 2017, suite au recours de l'association des Amis de la Terre, le Conseil d'État avait enjoint l'État français de prendre toutes les mesures possibles pour réduire la pollution le plus rapidement possible. La feuille de route de l'agglomération rémoise élaborée localement début 2018 en réponse a été transmise à la Commission Européenne début avril 2018.

Le 2 octobre 2018, l'association « les Amis de la Terre » a déposé une nouvelle requête pour mesures insuffisantes, assortie de différentes demandes : révision des PPA, contraindre l'État à prendre des mesures au plus vite (sans attendre le procès européen), une astreinte de 100 000€ par jour de retard. Ce recours est en attente d'une décision du Conseil d'État.

La transmission des feuilles de route par l'État français n'a pas empêché, le 17 mai 2018, la saisie de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) pour non-respect des normes de qualité de l'air. Les agglomérations de Strasbourg et de Reims étaient concernées dans la région Grand Est.

En octobre 2018, la Commission européenne a à nouveau saisi la CJUE, pour non-respect des normes sanitaires dans 12 zones du territoire français, dont Reims.

Et, le 24 octobre 2019, un arrêt en manquement (défaut d'application du droit communautaire) a été prononcé par la CJUE à l'encontre de la France, pour dépassement de manière systématique et persistante de la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote.

Engagements de l'État et des collectivités

Pour répondre aux injonctions de l'Europe et pour relever le défi de tous les enjeux liés à la qualité de l'air, l'État français a pris plusieurs engagements, au travers de la mise en œuvre de différentes politiques.

Le texte de référence principal est la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015, qui été déclinée au travers du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA). Ce dernier vise tous les secteurs émetteurs de polluants atmosphériques.

Le plan climat de 2017, contient des actions bénéfiques à la qualité de l'air, dont l'interdiction de la vente de voitures essence et diesels en 2040. Le plan vélo du 14/09/2018 quant à lui, vise à encourager les modes actifs.

Pour sortir de l'aspect transport, on peut citer la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN, 23/11/2018) qui autorise le préfet à interdire les appareils de chauffage les plus polluants.

En décembre 2018, les révisions de plusieurs schémas directeurs nationaux : Projet de Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) / Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) / Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), visaient à limiter le changement climatique et l'adaptation à ce changement avec le souci d'intégrer la composante « qualité de l'air ».

Plus récemment, depuis le 1er juillet 2019, le renforcement du test d'opacité des véhicules diesel est en place.

Enfin, la **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)** a été adoptée le 18 novembre dernier.

Elle décline les objectifs du PREPA à l'échelle des inter-communalités, notamment via l'obligation de réaliser des études d'opportunité d'une zone à faibles émissions (ZFE) limitant toute l'année l'accès des véhicules les plus polluants pour les collectivités de plus de 100 000 habitants ou dont une partie du territoire est englobée dans un périmètre PPA, De plus, la LOM prévoit la mise en œuvre de tous les outils pour proposer des alternatives à la voiture individuelle.

Si des engagements forts sont pris au niveau de l'État, les collectivités sont aussi pleinement engagées :

- la Région, au travers de la mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), adopté en date du 22 novembre dernier ;
- la CUGR pour la mise en œuvre du PCAET.

Cette partie s'achève par la présentation du **fonds « air-mobilité »** de l'ADEME. Ce dernier a été lancé en 2018. Il est doté de 30 millions d'euros en 2019, avec un financement annoncé de 100 millions d'euros sur la période 2018-2022.

Il doit permettre d'accompagner la mise en œuvre des feuilles de route pour lesquelles 2 millions d'euros sont alloués par territoire (dont celui de l'agglomération rémoise). Il a également pour vocation de préparer les futures obligations de la loi d'orientation sur les mobilités (par exemple au travers du déploiement des « zones à faibles émissions »), et de soutenir les mobilités moins polluantes, comme le vélo et les mobilités partagées comme le covoiturage.

Le fonds Air mobilité comprend notamment des AAP vélo, AMI ZFE, Ami french Mobility, GNV...

Il est rappelé qu'une réunion s'est déroulée en date du 25 septembre 2019 entre l'ADEME, la CUGR et la DREAL afin de définir des actions subventionnables par le fond « air-mobilité ». Ces dernières doivent encore être précisées et leur mise en œuvre approuvée. Elles viendront renforcer les actions existantes (ex : étude ZFE), ou pourront être intégrées à la feuille de route en tant que nouvelles actions (ex : bus GNV).

Bilan de la qualité de l'air

Le bilan de la qualité de l'air est présenté par Anne-Christine Le Gall, d'Atmo Grand Est (voir présentation jointe).

Les caractéristiques des émissions jusque fin 2017 (dernières données disponibles) des principaux polluants suivis ont été exposées.

- les oxydes d'azote (NOx)

On note une baisse des émissions en NOx entre 2005 et 2011, puis une stagnation de ces dernières depuis 2012.

Une spécificité de l'agglomération rémoise, est la part importante des rejets de NOx provenant de l'industrie (environ 40% des rejets totaux en NOx en 2017) ; le secteur de la verrerie comptant à lui seul pour environ 66 % des rejets industriels pour ce polluant.

La Dreal indique que l'amélioration du traitement des émissions de la verrerie O-I Manufacturing en septembre 2019, par mise en œuvre des MTD (meilleures techniques disponibles) en application des normes européennes, devrait permettre une baisse de 40 % des rejets de NOx en sortie de cheminée pour cette installation. Cette infrastructure comptant pour à peu près 50 % des émissions industrielles, c'est une diminution d'environ 20 % des émissions de NOx d'origine industrielle qui devrait être enregistrée en 2020.

La part de NOx provenant du trafic automobile est en constante baisse. Elle représente tout de même encore 43 % de l'ensemble des émissions en 2017.

Les mesures au niveau des stations indiquent une baisse des concentrations annuelles en NO₂. La situation la plus critique se situe à la station Doumer (Bd Doumer), avec une concentration annuelle légèrement supérieure au seuil européen de 40 µg/m³ en 2019. Pour rappel, cette mesure est la cause de la prise en compte de l'agglomération rémoise dans le contentieux européen.

De plus, la cartographie de la répartition en NO₂ indique que les concentrations les plus élevées correspondent aux axes structurants du réseau routier, dont en particulier : le boulevard Doumer, la traversée urbaine de Reims (TUR), la rue du colonel Fabien, le boulevard Roederer, l'avenue Jaurès, la rue de Venise et l'avenue de Champagne.

- les PM10 (particules fines de diamètre inférieur à 10 µm)

On observe une baisse des émissions de PM10 entre 2005 et 2012, puis une légère hausse de 2014 à 2017.

Le secteur résidentiel essentiellement du fait du chauffage, et l'industrie en sont les principaux émetteurs. Ils représentent respectivement 40 et 25 % des émissions de PM 10 en 2017.

Depuis 2014, les niveaux mesurés de PM10 sont inférieurs à la valeur limite européenne (plus de 35 jours de dépassement par an de la concentration journalière de $50\mu\text{g}/\text{m}^3$). Il est à noter que l'ensemble des stations de mesure présente un dépassement de la valeur guide OMS (3 j/an $> 50\mu\text{g}/\text{m}^3$), avec un maximum d'environ 20 j/an à la station Doumer.

La cartographie des concentrations montre que la pollution aux PM10 est une pollution diffuse ; les axes routiers étant légèrement plus impactés.

Il est également à noter que des conditions atmosphériques hivernales particulières (stagnation des basses couches de l'atmosphère) conduisent à une accumulation de particules provenant de sources locales, nationales et internationales. En 2019, le département de la Marne a connu 5 jours de procédures d'information et recommandation ou d'alerte aux PM10.

- les PM2.5 (particules ultrafines de diamètre inférieur à $2,5\mu\text{m}$)

On observe une baisse des émissions de PM2.5 entre 2005 et 2014, puis une stabilisation de ces dernières jusqu'en 2017.

Le secteur résidentiel est le principal émetteur de PM2.5. Il représentait 59 % des émissions en 2017.

Les niveaux mesurés de PM2.5 sont inférieurs à la valeur limite européenne de $50\mu\text{g}/\text{m}^3$ en concentration moyenne annuelle. Il est à noter que les deux stations de mesure (Jean d'Aulan et Doumer) indiquent une baisse des valeurs mesurées depuis 2014. Néanmoins, les mesures 2019 restent légèrement supérieures à la valeur guide OMS de $10\mu\text{g}/\text{m}^3$.

La cartographie des concentrations montre que la pollution aux PM2.5 est une pollution diffuse ; les axes routiers étant légèrement plus impactés.

- l'ozone (O3)

L'ozone est un polluant qui se forme sous l'action du rayonnement solaire et de la chaleur à partir de polluants primaires : oxydes d'azote, composés organiques volatils...

Les sources sont locales, régionales et internationales. Les épisodes de pollution à l'ozone pendant l'été 2019 ont entraîné 7 jours de procédures d'information et recommandation ou d'alerte sur le département de la Marne.

On détecte une pollution chronique en deçà de la valeur cible pour la protection de la santé (issue d'une directive européenne) correspondant à une concentration de $120\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures, à ne pas dépasser plus de 25 jours par an (moyenne calculée sur 3 ans). Mais les pollutions en O3 mesurées sont supérieures au seuil de l'OMS ($100\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures).

L'intervention d'Atmo Grand Est s'est terminée par la présentation de **la carte stratégique de l'air**, qui permet de déterminer les populations exposées aux dépassements de valeurs limites de qualité de l'air (normes européennes) et aux valeurs guides (recommandations) de l'OMS, sur la base des mesures réalisées au cours des 5 dernières années en PM10, PM2.5 et NO2. Cette simulation qui portait sur l'agglomération rémoise (ancienne délimitation de Reims métropole) montre que pratiquement l'ensemble de la population (219 900 hab) a été exposé à un dépassement des seuils recommandés par l'OMS ; alors qu'environ 500 habitants auraient été exposés à un dépassement des normes européennes. Aussi, malgré une baisse constatée des émissions et des concentrations des principaux polluants atmosphériques suivis, des actions significatives restent à conduire notamment pour se rapprocher des valeurs guides de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui continuent d'être dépassées.

Échanges entre les membres du comité :

Une question a porté sur l'origine de la baisse des concentrations en polluants. La fermeture de l'usine VMC en 2009, ainsi que la mise en place du tramway ont été évoqués comme contributeurs à cette évolution.

Anne-Christine Le Gall précise la distinction entre « émissions » et « concentrations ». Les « émissions » sont estimées à partir des informations recueillies. Dans ce cas, les dernières valeurs connues sont celles de l'année n-2. Les « concentrations » sont quant à elles déduites des valeurs mesurées dans l'atmosphère. Dans ce dernier cas, les données de l'année sont disponibles.

Emmanuelle Drab-Sommessous (Atmo GE) précise que l'évolution du parc automobile, accompagnée d'un abaissement des émissions des véhicules, intervient dans la baisse, puis dans la stagnation des émissions constatées. Et Antoine Prieur (Vél'Oxygène) fait référence à une étude menée par ANA Est, qui montre que l'évolution du parc automobile n'est pas suffisante pour répondre aux enjeux de la pollution de l'air.

Une autre question porte sur la plus forte incidence des pics de pollution à l'ozone sur Strasbourg.

Anne-Christine Le Gall indique que les conditions météorologiques influent sur les événements strasbourgeois.

Antoine Prieur soulève le problème des dépassements en polluants constatés au niveau de la coulée verte. Il demande la mise en place d'une information à l'attention du public, afin de le sensibiliser à l'exposition potentielle.

Emmanuelle Drab-Sommesous indique qu'une étude fine pour le Grand Reims est en cours. Elle doit s'étendre sur une durée d'un an, et permettre de déterminer les niveaux d'exposition en fonction des heures et des périodes de l'année. Laure Miller (CUGR) précise qu'une information sera diffusée une fois les résultats de cette étude connus.

Guillaume Michaux (CUGR) demande que l'action « Feuille de route » concernant la restriction du trafic de transit sur la TUR soit relancée ; et que soit exposé l'évolution envisagée dans ce dossier. Laure Miller demande si une enquête ménage-déplacement a été mise en œuvre dans le cadre de cette action.

Pour rappel, cette action avait démarré en septembre 2018 par deux réunions regroupant les principaux acteurs concernés. Ces réunions avaient permis de dégager des scénarios de mise en œuvre d'une restriction du trafic de transit sur la TUR. Une demande de contribution des acteurs à une analyse des forces, faiblesses opportunités et menaces (AFOM) à laquelle il n'a pas été donné suite a mis fin provisoirement à l'avancement de cette action.

Jérôme Giurici (DREAL) indique qu'il conviendra de prendre en compte les travaux de la mission interministérielle 2018 sur l'interdiction de circulation des poids lourds. Et que cette action pilotée par la DREAL pourra être relancée en 2020, comme cela sera présenté au cours du CLA dans la partie « Synthèses des actions en faveur de la qualité de l'air » ci-après.

Antoine Prieur précise que l'application de contraintes sur le trafic permet de réduire ce dernier.

Synthèse des actions en faveur de la qualité de l'air

La DREAL présente dans un premier temps un synoptique de l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre du PPA, de « Ville respirable », de TEPCV (Transition énergétique pour une croissance verte) et de la « Feuille de route (FdR) ». Puis est exposé un schéma dans lequel figurent quelques-unes des principales opérations menées à ce jour dans le cadre des actions pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Il est précisé que la feuille de route est un document vivant ; chacun des membres du CLA est invité à proposer les actions de reconquête de la qualité de l'air qu'il souhaite inscrire au PPA.

Les actions qui rentrent dans les critères du fonds air mobilité tel que présenté précédemment pourront bénéficier d'un appui financier de l'ADEME.

Cette partie se termine par une présentation des **principales échéances à venir** :

- Fond Air-Mobilité : retour de propositions souhaité dans les plus courts délais, afin de pouvoir acter le subventionnement effectif pour le renforcement d'actions déjà existantes et/ou la réalisation d'actions nouvelles au courant du premier trimestre 2020 ;

- Évaluation du PPA : elle sera engagée fin 2020, le PPA arrivera au bout de sa cinquième année d'existence, et son évaluation sera à engager au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre. Celle-ci portera en grande partie sur le bilan des actions et leur impact sur l'amélioration de la qualité de l'air ;

- relance de l'action FdR#01 « Traversée Urbaine de Reims: Recentrer sur la fonction de desserte urbaine » par la Dreal, programmée au 1er trimestre 2020 ;

- l'action Ville respirable en cinq ans (VR5) : « Mise en place d'une ZFE » (présentation CUGR à suivre) sera à acter pour la fin 2020.

Actions mise en œuvre par la CUGR : Plan climat air énergie territorial (PCAET) et 3 actions majeures

La CUGR est impliquée dans diverses actions visant à l'amélioration de la qualité de l'air.

Bertrand Rigal et Agnès Arnoult font une présentation des plus emblématiques.

PCAET

La CUGR s'engage en particulier dans la préservation de la qualité de l'air au travers de l'élaboration de son PCAET.

Le planning de la mise au point de ce dernier a été exposé. 10 réunions de comité de pilotage sont prévues, ainsi que des conférences territoriales et une concertation, avant l'élaboration de la stratégie et du plan d'action, en vue d'une présentation du PCAET en mars 2021.

Parmi les autres actions mise en œuvre par la CUGR, ont été données les précisions suivantes :

- le linéaire de piste cyclable s'établit actuellement à environ 170 km, dont 50 km nouvellement créés depuis 2014 ;
- en 2020 50 % des renouvellements de bus du réseau de transport urbain se feront par des véhicules électriques ou à gaz, conformément aux dispositions du décret n°2017-23 du 11/01/2017, et en 2025, 100 % des renouvellements de bus du réseau de transport urbain se feront par des véhicules électriques ou à gaz ;
- actuellement 2 bus de ville au gaz sont en service, ainsi que 2 navettes électriques dans l'hypercentre ;
- 12 fiches actions ont été établies dans le domaine de la desserte rural des transports en commun, et 10 fiches actions pour la livraison du dernier km.

Mise en place d'une ZFE (VR5) :

L'engagement de mise en place d'une zone à faibles émissions a été pris en date du 8 octobre 2018. Il est rattaché à la convention « **Ville respirable en cinq ans** ».

Une étude a été lancée en interne. Le projet devait dans un premier temps se limiter à une réflexion sur le transport de marchandise. L'étude en cours vise à étendre à terme la ZFE à tous types de véhicules ; et devrait exclure les véhicules hors critères vert, 1 et 2 ; ceci dans un but d'efficacité. Le périmètre est également en cours d'étude, avec une option intégrant la TUR.

Le calendrier de mise en place prévoit l'approbation par le conseil communautaire en décembre 2020.

Aménagements urbains : apaisement du centre-ville

Les travaux d'aménagement entrepris dans le centre-ville de Reims, soit sur environ 51 km de voirie, ont permis la mise en place d'une infrastructure visant à limiter la vitesse des véhicules et à privilégier les piétons et les cyclistes.

Deux aménagements principaux participent de cette rénovation : la place de l'hôtel de ville et les promenades.

L'ensemble de ces opérations entre dans le cadre de l'action **FdR#02** « Apaiser la circulation du centre-ville de Reims ».

Modification chaufferie Croix-Rouge

Le projet de modification de la Chaufferie Croix-Rouge est à rattacher à l'action **IND1** du PPA : « Réduire les émissions de particules et d'oxydes d'azote des installations de combustion classées ICPE ».

Son estimation s'élève à 18,7 M€ HT. La modification de l'installation permettra de fournir en 2022 de la chaleur issue à 90 % d'énergie renouvelable et de récupération pour 17 000 équivalents logements.

Il est attendu une diminution des rejets atmosphériques du fait d'une meilleure combustion des matériaux et d'un complément du traitement des effluents atmosphériques. Au final, les émissions de CO2 devraient être divisées par 6 par rapport à l'installation initiale.

3 actions mises en œuvre par le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC)

Pierre Naviaux, Chef de projet environnement, a présenté 3 actions mises en œuvre par le CIVC dans le cadre des actions de la Feuille de route (FdR).

Valorisation de la biomasse viticole (FdR#22)

L'objectif est d'aboutir à ce qu'aucun bois de vigne ne soit brûlé à l'air libre. Pour y parvenir, les actions suivantes sont mises en place :

- le renforcement de l'obligation de valorisation dans le référentiel Viticulture Durable en Champagne ;
- le programme d'économie circulaire EPSYVIN, qui vise à mettre en relation les prestataires viticoles et des débouchés potentiels ;
- la recherche de nouveaux débouchés : partenariats pour études de gisements (ex : Européenne de Biomasse)

Système de lutte contre le gel dans le vignoble (FdR#23)

L'objectif est de bannir les systèmes fortement émetteurs, au travers des actions suivantes :

- rappeler que la réserve est la meilleure lutte antigél ;
- évaluer et classer des techniques ;

- remanier le référentiel Viticulture Durable en Champagne, afin de bannir les systèmes antigels basés sur de la combustion directe ; et les autres systèmes fortement émetteurs ;
- rechercher des alternatives écoconçues.

Machinisme viticole (FdR#24)

Pour cette thématique, l'objectif est de réduire la consommation de fuel, au travers des actions suivantes :

- réaliser un concours robotique pour accompagner l'émergence de robots de vignes électriques ; (L'exemple de l'entreprise locale VitiBot est évoqué)
- optimiser l'usage du matériel par la mise en commun et le partage du matériel à l'échelle de la commune viticole (CUMA) ;
- animer des réflexions sur l'écoconduite.

Échanges entre les membres du comité :

Au cours des échanges entre les membres du comité, Christophe Guillemot indique que **La Poste** a déjà passé des conventions et accords de logistique urbaine avec 17 métropoles. En 2020, la ville de Reims sera concernée par ce type de partenariat. Un accompagnement sera mis en place afin de développer une plate-forme logistique en vue de réduire l'impact sur les derniers km de livraison.

Denis Conus, Préfet de la Marne, conclut la réunion en rappelant qu'il est nécessaire d'avancer collectivement sur le sujet de l'amélioration de la qualité de l'air.

Il rappelle en particulier que l'évaluation des cinq années de PPA sera à engager au cours de l'année 2020, et la nécessité de relancer l'action visant à recentrer la Traversée Urbaine de Reims sur une fonction de desserte urbaine.

Il termine en remerciant l'ensemble des participants de la réunion pour leur implication.

Annexe 1 : liste des présents

Préfecture de la Marne :

Denis CONUS
Jacques LUCBEREILH

Préfet de la Marne
Sous-préfet de Reims

DREAL Grand Est :

Jérôme GIURICI
Guillaume GAUBY

Damien HARTMANN
Laurie RIO

Directeur adjoint - DREAL Grand Est
Chef du pôle Transition écologique -
Qualité de l'air
Chargé de mission qualité de l'air
Référénte Air – service de prévention
des risques anthropiques

Ville de Reims et Grand Reims :

Guillaume MICHAUX
Patrick BEDEK
Laure MILLER

Nadine FERON
Alain LESCOUET
Patrice BARRIER
B. REKSA
Bertrand RIGAL

Agnès ARNOULT

Vice-président Grand Reims
Vice-président Grand Reims
Adjointe Reims - Conseillère
communautaire
Mairie de Tinqueux
Maire de St Brice Courcelles
Maire de Taissy
Mairie de Bezannes
Directeur développement durable
Grand Reims
Direction développement durable
Grand Reims

Région Grand Est :

Olivier ZRIM

DIR Nord :

Solveig MASSE

ATMO Grand Est :

Emmanuelle DRAB-SOMMESOUS,
Anne-Christine LE GALL,
Alix CHARTON

ADEME :

Hélène PAULY

Conseil départemental 51 :

Reynald DEVYNCK

CMA :

Lanah ABRAHAM

SANEF :

Lionel BONNETIER

GRDF :

Alexandre DUCRUET

La Poste :

Christophe GUILLEMOT

FFBTP Grand Est :

Maïlys TURLAN

Comité Champagne :

Pierre NAVIAUX

Vél'Oxygène :

Antoine PRIEUR, François STOLTZ

Marne Nature Environnement :

Claude MAIREAUX

FNTR/FNTV 51 :

Marc PREVOST

Annexe 2 : Avancement actions PPA - CLA Reims du 5 décembre 2019

N°	Pilote	Titre	Avancement janvier 2019	Commentaire
T1	CUGR	Diminuer de 11 % les émissions en dioxyde d'azote du transport routier par le PDU	En cours	En cours : Réaménagement du Centre-ville et travaux sur la rationalisation des livraisons (Règlement et ZFE)
T2.1	CUGR Vél' Oxygèn	Promouvoir la pratique du vélo et de la marche à pied	action réalisée et qui se poursuit	CUGR : Accompagnement du déploiement du service de vélo en libre-service « Zebullo » développé par CPA (FdR#08) • Développement d'outils de communication/ sensibilisation à destination de différents publics (code de la rue, jeux ludiques pour la promotion des modes alternatifs...) (Action E1-1 du Plan de Déplacements Urbains (Plan de Déplacements Urbains (PDU)) Poursuite de la diffusion des outils précédemment créés (Carto vélo et Code de la rue) et diffusion d'un flyer sur le rappel des règles et bonnes pratiques en zone 30 pour accompagner le déploiement de la zone 30 à l'échelle du centre-ville élargi de la ville de Reims. Linéaire total d'aménagements cyclables = 169,425 km (soit + 49.84 km depuis avril 2014) + en 2019, signature d'une convention tripartite Ville de Reims-CUGR-Vél'Oxygène visant à instaurer des rencontres régulières avec les services techniques de la collectivité et à apporter une contribution financière annuelle
T2.2	CUGR	Appuyer les associations ou entreprises souhaitant mettre en place une démarche de covoiturage ou d'autopartage	Action réalisée à poursuivre	Expérimentation BlablaLines pour le covoiturage à destination des pendulaires. Mise en place de place de covoiturage (Grand Reims , PNR Montagne de Reims...)
T3	Préfecture CCI C-A	Obliger les principaux pôles générateurs de trafic (entreprises, administrations, établissements scolaires) à réaliser un plan de déplacements	Action réalisée à poursuivre	PDE / PDIE / PDES > développement de mesures d'accompagnement technique à la mise en œuvre et au suivi pour encourager les démarches sur le territoire (Thématique E4 du PDU)
T4.1	CUGR DREAL	Encourager le développement des véhicules basses émissions	Action réalisée à poursuivre	CUGR : • Faire bénéficier les véhicules les moins émissifs de la gratuité du stationnement (2 heures) : • Installation de borne de recharge pour les véhicules électriques
T4.2	CCIR DREAL ADEME	Promouvoir la charte « objectif CO2 »	Action terminée	Suivi annuel en Comité PPA: 2019: Grand Reims Par an : 380 000 litres économisés soit 1 200 tonnes d'équivalent CO2 évitées Depuis le lancement de la démarche en 2008 : environ 2 200 000 litres économisés soit 7 200 tonnes d'équivalent CO2 évitées
T4.3	CUGR MARS	Étudier la mise en place de systèmes de retrofit sur les bus de Reims	Action non pertinente	Action de la DDT en lien avec l'AOT sur la mise ne place de la réglementation sur les autobus et autocars à faibles émissions.
URBA 1	DREAL DDT	Définir les attendus minimaux relatifs à la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme	Action réalisée et qui se poursuit	Intégration du sujet qualité de l'air dans les PLU grâce aux cartes stratégiques Air. Des OAP viennent compléter la stratégie des PLU en détaillant les attendus notamment sur le domaine des modes actifs ou même de la prise en compte de l'exposition de la population à la pollution atmosphérique Action complétée en 2018 par de nouvelles réflexions sur les portés à connaissance.
URBA 2	DDT	Définir les attendus minimaux relatifs à la qualité de l'air dans les études d'impact	Action réalisée à poursuivre	La diffusion et la sensibilisation doivent cependant se poursuivre.
AGRI 1	DDT51 DREAL / DRAFF	Étudier les caractéristiques spatio-temporelles des émissions agricoles et définir les mesures de réduction adaptées	Étude réalisée	Il conviendra de déterminer les suites à donner à cette étude.
AGRI 2	CA51	Passer les engins agricoles au banc d'essai moteur	Action non débutée	En réflexion au niveau régional suite au retours d'autres région sur l'efficacité d'une telle mesure
RT 1	CUGR	Intégrer la qualité de l'air dans les politiques climat énergie	Action réalisée	2019 :Mise en concurrence pour la réalisation du marché d'animation et de concertation autour du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Notification du marché le 10/08/2019
RT 2.1	CUGR ADEME	Conditionner les aides pour les nouvelles chaufferies collectives et sensibiliser les propriétaires sur l'entretien des chaudières	Action réalisée	Action réalisée dans le cadre des relations avec l'ADEME sur les aides versées. Sensibilisation à développer Sensibilisation et information des particuliers : 2018: 1697 contacts, 24 logements rénovés, 3 rénovations globale BBC, 15 accompagnements jusqu'au travaux
RT 2.2	ADEME CUGR Préfecture	Accompagner les particuliers vers la fermeture des foyers ouverts et interdire l'installation d'équipement non performant	Action non réalisée	Pas de candidature au Fonds Air Bois de l'ADEME
RT 2.3	CUGR ADEME Org. Pro	Améliorer la qualité du bois utilisé	Action réalisée	Plaquette DREAL diffusée en 2018
RT 3	DREAL	Clarifier, réaffirmer et faire appliquer l'interdiction du brûlage de tout déchet (dont déchets verts)	Action réalisée	Plaquette DREAL diffusée en 2018

Annexe 2 : Avancement actions PPA - CLA Reims du 5 décembre 2019

N°	Pilote	Titre	Avancement janvier 2019	Commentaire
IND 1	DREAL (SPRA,, UD)	Réduire les émissions de particules et d'oxydes d'azote des installations de combustion classées ICPE (tous combustibles : fioul, gaz, biomasse, charbon)	En cours	DREAL : visite sur les petites haufferies rémoises (D) qui ont permis de mettre en évidence des non-conformités notamment en termes de suivi des installations et donc, des axes de progrès – action poursuivie en 2020 CUGR : Réseau de chaleur de Croix Rouge -Projet de substituer le combustible charbon par du bois de classe B en 2021. (Avenant 22 d'étude au CC de septembre 2019) Objectifs :90% EnR&R sur le réseau, 90% d'énergie issue de sources locales, diviser par 6 les émission de CO2, diviser par 8 les SO2, diviser par 2,5 les Nox, diviser par 5 les poussières
IND 2	DREAL (SPRA,, UD)	Réduire les émissions de particules et d'oxydes d'azote des installations ICPE hors combustion	Action réalisée à poursuivre	Réduction de 40 % des émission de NOx par O-I Manufacturing, suite à la mise en place d'un traitement des Nox (DéNOx) qui fonctionne correctement depuis septembre 2019 ; avec respect des MTD.
IND 3	CRMA CNAMS CCI C-A	Réduire les émissions de polluants atmosphériques du secteur « artisanat et petites entreprises »	Action non débutée	
IND 4	CUGR	Diminuer l'impact environnemental des chantiers	Action réalisée	Rédaction d'une charte sur les chantiers Brumisation sur les chantiers de Reims Grand Centre
COM	CUGR ATMO DREAL	Sensibiliser la population aux risques associés à la pollution atmosphérique	Action réalisée	Le Grand Reims communique lors des épisodes de crise sur les réseaux sociaux notamment. Présentation du bilan de la qualité de l'air et de des actions des collectivités en bureau municipal et aux conseillers de quartier
MOD	ATMO	Participer à une meilleure compréhension de la pollution locale pour mieux agir sur les émissions	Action réalisée à poursuivre	Plateforme de modélisation Rém'Air CUGR: Signature d'une convention d'objectifs avec ATMO Grand Est 2015-2020 Réalisation de la Carte stratégique de l'air Scénarisation de l'incidence des mesures lors des pics de pollution 2019: 1ere évaluation de la zone 30 - Etude de la qualité de l'air sur la zone 30
PICPOL	Préfecture	Renforcer et améliorer le dispositif d'information et d'alerte en cas d'épisode de pollution	Action réalisée	Arrêté interpréfectoral du 24 mai 2017

Annexe 3 : Avancement actions VR/TEPCV/Feuille de route - CLA Reims du 5 décembre 2019

N°	Pilote	Titre	Avancement	Commentaire
VR#01	CUGR	Étude relative à la mise en œuvre progressive d'une zone de circulation restreinte (dénomination actuelle : ZFE (Zone à Faibles Emissions))	En cours (échéance : fin 2020)	<p>• Lancement d'une étude de diagnostic sur le transport et les flux de marchandises sur le périmètre de l'agglomération, intégrant une étude d'opportunité sur la mise en œuvre de la Zone à Faibles Emissions (ZFE)</p> <p>Définition d'un plan d'actions marchandises et livraison sur le dernier kilomètre, permettant de réduire les émissions des transports dans les centralités urbaines – Étude ATMO Grand Est réalisée en 2019, avec simulation sur 2 périmètres étudiés.</p> <p>Adoption d'une démarche projet avec des groupes de travail</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Echanges autour des éléments de diagnostic de l'étude DREAL et des scénarios ZFE 2. Définition des enjeux prioritaires et des objectifs pour le territoire 3. Etablissement du schéma directeur avec un plan d'actions concrètes, réalisables et concertées en s'appuyant sur le travail réalisé dans le cadre de l'étude DREAL <p>Organisation de 4 groupes de travail :</p> <p>Public : Professionnels du transport, commerçants, institutionnels, riverains, associations.</p> <p>Thématique transversale : impact environnemental du transport de marchandises</p> <p>En discussion : définition du périmètre / application de la ZFE à l'ensemble des véhicules</p>
TEPCV#01	CUGR	Développer une flotte de véhicules moins polluants	En cours	<p>Financement de 12 véhicules électriques pour le Grand Reims (250 000 dont 125 000 d'aides)</p> <p>Financement de 12 véhicules électriques pour la ville de Reims (250 000 dont 125 000 d'aides)</p> <p>Renouvellement du parc automobile au profit de véhicules peu émissifs dont électrique (convention TEPCV)</p> <p>2017: achat de 10 véhicules</p> <p>2018: achat de 7 véhicules</p> <p>2019: 2 véhicules dont 1 Renault ZOE et 1 berlingo électrique M Confort Limitation du parc véhicule par mise en pool des véhicules</p>
TEPCV#02	CUGR	Végétaliser la ville pour diminuer la pollution atmosphérique	Action réalisée	<p>Grand Reims: Budget 40 000€ dont 20 000€ TEPCV Ville de Reims: Budget 60 000€ dont 30 000€ TEPCV</p> <p>Végétalisation REIMS GRAND CENTRE - Promenades 2016-17: Concours de maîtrise d'œuvre</p> <p>2018: 1ère tranche de travaux</p> <p>2019: achèvement de la 1ère tranche de travaux - 232 arbres et 6775 arbustes, implantés sur 6 sites COULEE VERTE - Création d'une forêt urbaine sur le parc ed Châtillons - 102 arbres et 2940 arbustes sur 2 ha 2017: remplacement de 238 sujets et création de 153 sujets</p> <p>2018: ville de Reims 5152 plantations, CUGR 12282 plantations</p>
FdR#01	DREAL	Traversée Urbaine de Reims: Recentrer sur la fonction de desserte urbaine	Action démarrée, reprise à programmer	<p>Depuis mai 2019, le déroulement de cette action est suspendue. Les validations politiques n'ont pu être obtenues à ce jour, pour ce qui concerne les différents scénarios élaborés fin 2018. néanmoins, la CUGR a exprimée en octobre 2019 le souhait que le dossier soit reconsidéré.</p>
FdR#02	CUGR	Apaiser la circulation du centre-ville de Reims: Limiter la coupure de la place de la République	En cours – finalisation proche	<p>• Réorganisation du réseau viaire et sa hiérarchisation pour réduire les émissions de polluants dans les zones urbaines et offrir des marges de manœuvre plus importantes pour le développement des modes alternatifs à l'automobile en cœur d'agglomération (Axe A du Plan de Déplacements Urbains (PDU))</p>
FdR#03	CUGR	Apaiser la circulation du centre-ville de Reims: Zone 30 en hyper-centre	Action réalisée	<p>Achèvement des travaux de réaménagement du parvis de l'hôtel de Ville, de la Basilique Saint-Rémi et 1ère tranche des promenades</p> <p>Finalisation passage de l'hypercentre de la ville de REIMS en zone 30Km/h, soit 51 km de voirie au total.</p>

Annexe 3 : Avancement actions VR/TEPCV/Feuille de route - CLA Reims du 5 décembre 2019

N°	Pilote	Titre	Avancement	Commentaire
FdR#04	CUGR	Transport de marchandises et dernier kilomètre: étude d'une zone à circulation restreinte	En cours	Idem VR#01 : Mise en place Zone à Faibles Émissions (ZFE)
FdR#05	La Poste	Transport de marchandises et dernier kilomètre: Contribution du groupe La Poste	En cours	Partenariat Poste-Collectivité prévu en 2020 pour réduire les impact des livraisons dans le dernier km
FdR#06	GRDF	Développement de la mobilité gaz pour les véhicules sup à 3.5t	En cours	Signature d'une convention Grand Reims - GRDF pour la mise en place d'une station de compression GNV – essai sur 2 bus de ville GRDF : Table ronde en partenariat avec l'OTRE (Org. Tr Routiers Européens – PME) sur la mobilité GNV au centre Raymond Kopa le 19 avril 2018
FdR#07	CUGR	Accompagnement de la mutation de l'usage de la voiture	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de solutions de rabattement modal en entrée d'agglomération type P+R multiservices et offres de solutions de déplacements performantes et multimodales (Action D1-1 du Plan de Déplacements Urbains (PDU)) ; Plateforme d'échanges multimodale (PEM)- définition d'une stratégie concernant le transport routier de voyageurs • Travail sur l'information intermodale TC interurbain/ TC urbain, et l'interopérabilité entre les titres de transports en coopération avec les différentes Autorités Organisatrices de Transports (AOT) et transporteurs > information en temps réel en gare...(Thématique E1 du Plan de Déplacements Urbains (PDU))
FdR#08	Reims Ville CUGR	Favoriser l'implantation de plateforme de vélos en libre service	Action réalisée	CUGR : Accompagnement du déploiement du service de vélo en libre-service « Zebullo » développé par CPA (Champagne Parc Auto)
FdR#09	Reims Ville CUGR	Acquisition de véhicules moins polluants	Action réalisée	Déclinaison directe de l'action TEPCV

Annexe 3 : Avancement actions VR/TEPCV/Feuille de route - CLA Reims du 5 décembre 2019

N°	Pilote	Titre	Avancement	Commentaire
FdR#10	Vél' Oxygène	Création d'ateliers d'aide à la réparation de vélos	En cours	CUGR : Mise à disposition de locaux par le Grand Reims pour un atelier – Mise en oeuvre d'un atelier mobile – Projet d'un nouvel atelier en centre-ville Vél'Oxygène : Atelier Vél'Oxygène ouvert tous les mardis de 16h à 20h et jeudis de 15 à 18h. Atelier au Recycl'lab un vendredi sur deux de 16 à 19h. Embauche d'un animateur/technicien à mi-temps et accueil d'un volontaire en service civique 24 h/sem. 424 cyclistes accueillis avec leur vélo pour réparations à l'atelier de Vél'Oxygène situé en centre-ville au foyer Paindavoine 115 vélos donnés à l'association ont été remis en état, vendus et remis en circulation 11 ateliers mobiles de réparation (Boulingrin Pratik Sport ; Orgeval ; Boulingrin J-30 TDF ; anniversaire du Recycl'lab ; Rémavert ; Butinages ; Croix du Sud ; Un été s'affiche Croix-Rouge ; Europe ; 2 Bourses aux vélos) 30 cyclistes environ accueillis avec leur vélo et réparés dans les ateliers Recycl'Lab du Grand Reims
FdR#11	Vél' Oxygène	Promotion du vélo utilitaire	Action réalisée, et qui se poursuit	CUGR : Développement d'outils de communication/ sensibilisation à destination de différents publics (code de la rue, jeux ludiques pour la promotion des modes alternatifs...) (Action E1-1 du Plan de Déplacements Urbains (Plan de Déplacements Urbains (PDU)) Poursuite de la diffusion des outils précédemment créés (Carto vélo et Code de la rue) et diffusion d'un flyer sur le rappel des règles et bonnes pratiques en zone 30 pour accompagner le déploiement de la zone 30 à l'échelle du centre-ville élargi de la ville de Reims Vél'Oxygène. : Création d'un nouveau site Internet : https://veloxygene-reims.org Journée sécurité routière inter-établissements de Reims (collèges & lycées), animation sécurité Au Lycée Yser 8 demi-journées avec des adolescents dans le cadre du dispositif Reims Vital Eté 8 balades urbaines pour promouvoir le vélo 2 bourse-aux-vélos, 4 opérations de comptage, 5 soirées "Cycliste Brillez!"
FdR#12	Vél' Oxygène	Accompagnement du développement du vélo à assistance électrique (VAE)	Non démarrée	
FdR#13	Vél' Oxygène	Vélo école	Action réalisée, et qui se poursuit	2019 : Un cycle de cinq séances de remise en selle pour des personnes retraitées (en cours sur 2 mois)
FdR#14	Vél' Oxygène	Stationnement longue durée mutualisé	En cours	2019 : Accompagnement de la Ville et du Conseil de quartier centre-ville pour la mise en place d'un abri sécurisé sur l'espace public
FdR#15	ATMO	Rendre visible la qualité de l'air	Action réalisée, et qui se poursuit	Indice QA sur panneaux d'affichage Oxialive: OK QR code aux stations: Ok Intégration de des indices dans les journaux électroniques et support du Grand Reims: ok? Publication d'article dans les journaux de l'agglomération hors période de crise: ok?
FdR#16	ATMO	Développement des microcapteurs: rendre la population actrice de sa protection	Non démarrée	

Annexe 3 : Avancement actions VR/TEPCV/Feuille de route - CLA Reims du 5 décembre 2019

N°	Pilote	Titre	Avancement	Commentaire
FdR#17	Ville Reims CUGR ATMO	Sensibiliser le public à la préservation de la qualité de l'air	Action réalisée, et qui se poursuit	CUGR: Information du public sur le site internet et les réseaux sociaux de la collectivité. 2017: Mise en œuvre d'une iconographie spécifique 2017: Fiche communication air dans le contrat local de santé 2018: Événement à destination du grand public (parcours lichen pollen semaine DD, journée de la qualité de l'air, Run in Reims) 2018: Présentation du bilan de la qualité de l'air et de des actions des collectivités aux conseillers de quartier
FdR#18	Région Grand Est	Assistant de mobilité pour les déplacements du quotidien	Action réalisée	Mise en ligne de fluo grand est https://www.fluo.eu/
FdR#19	ATMO	Chauffage et Mobilité: communiquer avec les associations - le citoyen et la qualité de l'air	Action réalisée	Formation de relais au sein des associations.
FdR#20	CUGR	Favoriser la rénovation thermique des logements	En cours	<p>CUGR : Elaboration d'un plan patrimoine Rénovation des bâtiments scolaires - Changement des fenêtres sur 7 bâtiments et rénovation d'une toiture. 186 900 kWh d'économie projetée</p> <ul style="list-style-type: none"> •Sensibilisation et informations des propriétaires individuels et des copropriétaires avec la Plateforme de la Rénovation Énergétique créée en 2009. <p>massifier la rénovation de l'habitat privé : du 1er janvier au 31 juillet 2019, 873 contacts sur 110 communes, 12 logements déclarés rénovés (rénovation énergétique globale i.e. 3 travaux)</p> <ul style="list-style-type: none"> •Intervention forte sur l'habitat social avec le nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU), mise en œuvre de programme de réhabilitation et construction de logements neufs. de 2004 à 2015 : quartiers Wilson, Croix Rouge, Orgeval et Epinettes <p>de 2015 à 2024 : quartiers Croix Rouge, Orgeval, Europe et Châtillons, 4000 nouveaux logements Le nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) a été validé par l'instance nationale en septembre 2018. La déclaration d'engagement a été signée par l'ensemble des partenaires en décembre 2018. Les grands chiffres : 365 M€ TTC d'investissements par la Ville, le Grand Reims et les 3 bailleurs sociaux (Foyer Rémois, Plurial Novilia et Reims habitat) Environ 1800 démolitions de logements sociaux sur Croix-Rouge, Orgeval, Châtillons et Europe. Environ 900 reconstructions de logements sociaux hors quartiers prioritaires de la ville (QPV) 2520 logements à réhabiliter</p> <ul style="list-style-type: none"> •Etat d'avancement de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) actuelle (2015-2019) – à l'échelle de du pôle Reims Métropole : Au 1er juillet 2019, 360 logements ont bénéficié de l'OPAH dont environ 240 pour des travaux d'amélioration énergétique. Poursuite sur une dernière année en 2020. Une étude est en cours sur les copropriétés Coubertin (Place de Fermat à Orgeval), 324 logements, pour envisager une intervention à partir de 2020. <p>Enfin, le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) a été validé en juin 2019 pour la période 2019-2024, à l'échelle du Grand Reims.</p>

Annexe 3 : Avancement actions VR/TEPCV/Feuille de route - CLA Reims du 5 décembre 2019

N°	Pilote	Titre	Avancement	Commentaire
FdR#21	GRDF	Améliorer la performance des solutions de chauffage individuel dans l'habitat existant	En cours	GRDF : Réflexion en cours avec direction de l'habitat
FdR#22	CIVC	Valorisation de la biomasse viticole	En cours	- renforcement de l'obligation de valorisation dans le référentiel Viticulture Durable en Champagne ; - programme d'économie circulaire EPSYVIN, qui vise à mettre en relation les prestataires viticoles et des débouchés potentiels ; - recherche de nouveaux débouchés : partenariats pour études de gisements (ex : Européenne de Biomasse)
FdR#23	CIVC	système de lutte contre le gel dans le vignoble	En cours	- rappeler que la réserve est la meilleure lutte antigel ; - évaluer et classer des techniques ; - remanier le référentiel Viticulture Durable en Champagne, afin de bannir les systèmes antigels basés sur de la combustion directe ; et les autres systèmes fortement émetteurs ; - rechercher des alternatives écoconçues.
FdR#24	CIVC	Machinisme viticole Plan Carbone Champagne	En cours	- réaliser un concours robotique pour accompagner l'émergence de robots de vignes électriques ; - optimiser l'usage du matériel par la mise en commun et le partage du matériel à l'échelle de la commune viticole (CUMA) ; - animer des réflexions sur l'écoconduite.
FdR#25	DREAL	Inciter aux investissements dans les installations les + émettrices	En cours	Evolution de la réglementation : baisse des VLE (Valeur Limite d'Émission) en NOx en 2018. Les sites ont été informés (CCI) 2019 : Réduction de 40 % des émissions de NOx par Oi Manufacturing, suite à la mise en place d'un traitement des NOx (DéNOx) qui fonctionne correctement depuis septembre 2019 ; avec respect des MTD.
FdR#26	DREAL	Renforcer les contrôles des sites les plus émetteurs	En cours	2019 : Visites des inspecteurs des installations classées sur les petites chaufferies rémoises (D) qui ont permis de mettre en évidence des non-conformités notamment en termes de suivi des installations et donc, des axes de progrès. Cette action sera poursuivie en 2020.